à ce sujet, car ce principe est la meilleure garantie de la liberté, non seulement en Augleterre mais encore dans le monde entier. (Ecoutez!) Je crois que la nomination du chef de l'exécutif général par la couronne et telle qu'elle se fait aujourd'hui, est le mode le plus désirable : nous ne gagnerions aucunement à changer cette disposition de notre système actuel, car en cessant d'appartenir à l'Angleterre qui peut dire ce que nous deviendrons? Nous devrons être indépendants tôt ou tard, et lorsque ce moment arrivera, savons-nous ce qui en résultera? (Ecoutez! écoutez!) On peut se demander si la constitution projetée dans ces résolutions sera de nature à plaire au peuple de ce pays, et s'il est possible, dans le cas où elle serait défectueuse, de la modifier ou de l'amender? Dans un grand nombre de détails le projet est bon, et mon opinion est que s'il est impossible de changer ce qui devrait l'être le peuple u'en doit pas moins l'accepter. (Ecoutez! écoutez!) L'histoire démontre qu'on ne peut jamais rien considérer de final dans un gouvernement, et que dans tout régime politique il s'y opère des changements incessants. Notre propre histoire nous en offre des preuves que nous n'avons pas besoin d'aller chercher ailleurs. Lors de l'union des deux provinces, les membres du conseil législatif étaient nommés par la couronne; quelque temps après, ils durent être élus par le peuple; il en était de même des préfets de nos conseils de district qui relevaient de la couronne, et dont aujourd'hui l'élection se fait par les contribuables. Nous ne saurions. M. l'ORATEUR, entrer dans l'examen de cette question de la confédération sans parler du chemin de fer intercolonial. Je ne cache pas que je me suis opposé en diverses circonstances à la construction de ce chemin aux frais du Canada, parce que jo n'ai jamais pu me convaincre qu'à part le point de vue militaire il dût nous être de quelque avantage. Même à ce point de vue, je croyais qu'il nous coûterait encore plus qu'il ne nous servirait : mais s'il m'était démontré que les avantages commerciaux que nous en retirerons seront équivalents à ses frais de construction, je ne cache pas non plus que l'entreprise serait digne d'être prise en considération. (Ecoutez ! écoutez !) Les relations de toute espèce et le libre échange entre le Canada et la population de 800,000 âmes des provinces d'en bas, ne sont pas des considérations d'une petite importance;—et elles valent bien, suivant moi, la dépense

qui s'en suivra. (Ecoutez! écoutez!)—Je déclare donc que s'il n'y a en fait de difficultés que ce chemin de fer qui s'oppose à l'adoption du projet de la conférence de Québec, il sera très-facile d'en venir à bout. (Ecoutez! écoutez!) Il n'y a pas de doute que le chemin de fer intercolonial et la confédération n'entraînent de très grands frais, mais nous sommes arrivés à une phase de notre histoire où il nous faut nécessairement encourir des dépenses. Il nous faut changer notre constitution, et quoiqu'il nous en coûte nous devons le faire afin de guérir le pays du mal dont il souffre depuis si longtemps.

(Ecoutez! écoutez!)

M. M. C. CAMERON-M. l'ORATEUR:-Aucun sentiment de défiance ou de témérité ne m'anime en abordant cette discussion, car ni mon discours, ni celui d'aucun autre hon. membre ne réussiront à modifier, même légèrement, l'opinion de la chambre sur le projet de confédération. (Ecoutes!) Néanmoins, et malgré le peu de poids qu'auront mes paroles, je dois au district que je représente et au pays en général d'entrer mon protêt contre la passation de cette mesure dans sa forme actuelle. (Ecoutez!). Je suis en faveur d'une union des provinces, mais je voudrais une union qui protégeat les intérêts de chacane d'elles, et je suis convaincu que ces intérêts ne peuvent gagner aux extravagances qu'entraînera nécessuirement le projet actuel. La question a été traitée au triple point de vue politiqué, commercial et militaire, et on n'a même pas oublié de parler longuement des interêts de chaque section : en sorte qu'il n'y a plus rien de nouveau à dire; c'est un désavantage qu'auront désormais tous les orateurs au point où en est la discussion. Ils pourront discuter sous une nouvelle forme des questions déjà débattues et proposer quelques petits changements, mais l'essence du projet a été étudiée, et avec une grande habileté, par les hon. messieurs qui ont précédé. Si je ne me trompe pas, la position prise par le gouvernement est celle-ci : il se hate de faire passer cette mesure sans consulter le peurle autrement que par la voix de ses représentants, qui n'ont pas mission de faire un pareil changement, et il excuse cette conduite en disant que le pays en était arrivé à un point où tout gouvernement était impossible sans un changement radical dans la constitution. Or, je ne sauruis admettre cette assertion, et je prétends, au contraire, que le pays ne demandait pas ces